

## LE CLUB VEUT S'ELARGIR AUX CLUBS DU VOISINAGE

---

**OBJECTIF :** Le but du club est de regrouper les forces vives géographiquement proches pour faire un club plus efficace.

---

### MISE EN OEUVRE :

- Bien réfléchir avant d'entamer des démarches
  - La décision de s'élargir est importante il faut la décider en réunion de bureau
  - Choisir un club voisin qui pourrait être intéressé
  - Contacter ce club pour connaître son avis
  - Se préparer à gérer des conflits de personnes
  - Contacter sa municipalité pour connaître sa position en particulier au niveau de la pérennité de la subvention municipale
  - Contacter ensuite les autres municipalités concernées
  - Bien peser les avantages et les inconvénients d'une telle opération
  - Informer le club omnisports du projet si l'athlétisme est membre d'un tel club
  - Se renseigner auprès de la FFA pour connaître les procédures à suivre
  
- Rencontrer le club voisin pour échanger sur :
  - Le résultat des réflexions du possible partenaire sur les points ci-dessus
  - Définition de la structure : fusion, club maître- sections locales
  - Le choix d'un nom
  - Le partage des responsabilités : président, secrétaire, trésorier
  - Le fonctionnement de l'entraînement : les entraîneurs, les lieux, les groupes, les horaires ...
  
- Revenir dans son club pour informer les adhérents des démarches et recueillir leurs interrogations
- Nouvelle rencontre avec les partenaires potentiels pour examiner les questions posées
- Renouveler ces rencontres jusqu'à ce qu'un accord complet soit trouvé et se traduise par la rédaction des statuts de la nouvelle structure. (voir Guide du dirigeant p.50 à 53)
- Convoquer une assemblée générale extraordinaire pour proposer la nouvelle structure et procéder à un vote pour savoir si la proposition est acceptée ou refusée. Ces modalités sont réalisées dans le respect des statuts du club (convocations, votes, etc...)
- Si la proposition est acceptée mettre en place les démarches de dissolution du club existant en cas de fusion ou de création du nouveau club. Si structure à sections locales procéder à la restructuration et faire les déclarations nécessaires auprès de la FFA. **Attention au respect des dates**

### REFERENCES :

Règlements Généraux FFA et Circulaire administrative annuelle.  
Statuts et Règlement Intérieur des Clubs (Maître et Locales).